



CHARTRE D'ENGAGEMENT RESPECTIF

Nom l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) : « TOIT POUR TOUS, et tous pour toi »

Statut : Association agissant contre l'exclusion dans le Canton de Genève

Vice - Président : Monsieur Yves Jaques

Fondatrice, Directrice : Madame Kim GROOTSCHOLTEN

Objet de l'association :

1. Permettre l'accès en priorité à de l'hébergement et/ou dans une seconde phase à l'insertion sociale et professionnelle à tous ceux exclus du marché du logement ou de l'emploi en Suisse, à tous ceux qui en ont besoin, notamment aux personnes en situation d'urgence, en précarité ou sans domicile ; notamment aux étudiants, parents isolés avec ou sans enfants, personnes en recherche d'emploi, en situation de handicap, en situation de violence, retraités.
2. Favoriser la réinsertion sociale au travers notamment l'accès au logement et au travail suivant un modèle de développement durable, coopératif et d'entraide ;
3. Participer à l'effort de Solidarité et au développement en Suisse et dans les pays les moins favorisés pour enrayer les inégalités socio-économiques, la discrimination et l'exclusion.

Engagements respectifs :

Cette charte formalise l'ensemble des actes que chacun des deux signataires s'engage à réaliser respectivement, pour le bien fondé de l'organisation et pour garantir un cadre sécuritaire de référence. Celui étant bénéfique à la ou les personne(s) accueillie(s) temporairement autant qu'à l'ONG de référence.

Engagement de la part des membres actifs et représentants de TOIT POUR TOUS :

1. L'ONG étudie toute demande d'hébergement, quelle que soit votre origine et la situation confidentielle dans laquelle vous êtes et que vous nous présentez avec objectivité.
2. Un accueil confortable, dans la dignité et la confidentialité, vous est assuré dans un hébergement temporairement.
3. Une coordination réactive est assurée par nos services auprès des services administratifs ou sociaux, se rapportant aux solutions sociale, administrative ou de santé à trouver, selon la ou les problématique(s) que vous traversez.
4. Un accompagnement continu vous est proposé pour un retour rapide à un logement du droit commun. Cet accompagnement vient en complément de vos démarches proactives. Il se réalise en accointance avec vos disponibilités et vos démarches en cours.
5. L'ONG respecte de votre part toute demande de départ anticipée, sous réserve que vous soyez à jours de vos paiements et réalisations des travaux de nettoyage et réfection du logement qui vous est confié.

Engagements de la part du ou des PERSONNE(S) ACCUEILLIES TEMPOREREMENT :

1. Vous vous engagez à nous confier toutes les copies de vos pièces d'identités et actes administratifs nécessaires pour vous accueillir très rapidement dans un logement temporaire. Vous nous faites également part de toute situation d'endettement, de casier judiciaire incommodé et d'éventuels délits en cours visés par la justice.
2. Vous réalisez de façon continues et réactives les démarches nécessaires pour faire évoluer votre situation relative au logement durable et à votre évolution économique, sociale et administrative.
3. Par principe déontologique, à l'intérieur, comme à l'extérieur des bâtiments de l'ONG, vous communiquez de façon positive de TOIT POUR TOUS et ce afin de nous aider à développer notre action bénéfique aux personnes exclues.
4. Dans la mesure du possible, compte tenu de votre santé morale ou physique, vous contribuez au maintien, à l'entretien et à la rénovation des bâtiments de l'ONG. Cela se réalise sans ou avec l'aide de volontaires de l'ONG.
5. Afin de promouvoir en interne notre action, vous vous devez d'accueillir chaque nouveau résident dans la dignité, le respect de sa vie privée et enfin une bienveillance favorable à toute situation vécue par une personne exclue.

Fait en deux exemplaires à Cointrin, le

Signature et nom du représentant de l'ONG

Madame Kim GROOTSCHOLTEN

Signature et nom du ou des PERSONNE(S) ACCUEILLIES TEMPOREREMENT